

DÉPARTEMENT: CALVADOS

SYNDICAT DES EAUX DU PAYS DE HONFLEUR

Maison des Services Publics
33, Cours des fossés
14600 HONFLEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

**Date de
convocation :**
02 mars 2026

Affichée le :
02 mars 2026

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat des eaux du pays de Honfleur, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Maison des Services Publics, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DELAMARE.

Étaient présents : ALVAREZ Félipe, BERNARD Jean-François, BLANCHETIERE Marcel, BREVAL Pascal, DELAMARE Jean-Marie, DEPIROU Didier, FARIDE François, GILLES Jacques, LEBEY Jean-Marc, LEVILLAIN Michèle, MARCHIS Jean, OPSOMER Blandine.

Représentés : BUISSON Christophe, pouvoir à ALVAREZ Félipe.

Absents et excusés : ALLEAUME Raymond, ARNAUD Pierre, BAILLEUL Michel, BARQI Nourdine, BUISSON Christophe, DRIEU Patrick, MINOT Christian, STRAGIER Philippe, TURLURE Philippe.

Assistaient également : Madame FOUQUET Stéphanie et Madame BRUNIER Florence

Madame LEVILLAIN Michèle est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION BUDGET PRIMITIF 2026

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur le budget primitif 2026 du Syndicat des eaux du Pays de Honfleur.

Le budget primitif 2026 s'équilibre comme suit :

- **Pour le fonctionnement :** 3 037 623.42 €
- **Pour l'investissement :** 3 570 497.69 €

Monsieur DELAMARE, Président, met le Budget Primitif 2026 du Syndicat des Eaux du Pays de Honfleur au vote des membres du Comité Syndical.

CECI ENTENDU,

VU le budget primitif 2026 présenté,
VU l'exposé de Monsieur le Président,
VU le document de présentation joint en annexe de la présente délibération,

LE COMITE SYNDICAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
014-251400701-20260309-09032026-04-BF
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

ARRETE le budget primitif 2026 du Syndicat des Eaux du Pays de Honfleur qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- **Pour le fonctionnement** : 3 037 623.42 €
- **Pour l'investissement** : 3 570 497.69 €

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce nécessaire à l'application de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE en séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

LE PRESIDENT
Jean Marie DELAMARE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Sous-Préfet de Lisieux (ou Préfet du Calvados) et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- *la transmission en Sous-Préfecture le :*
- *la publication le :*